

BREVES - 2010



Permanence PV du 29 décembre

Décembre 2010

Veillez noter que la permanence Photovoltaïque de la prochaine semaine n'aura pas lieu pour cause de fermeture en raison des fêtes de fin d'année.

Il n'y aura donc pas de permanence le mercredi 29 décembre.

Cordialement,

L'équipe PV, HESPUL

Première réunion de concertation

Décembre 2010

La première réunion de concertation au sujet de la filière photovoltaïque, pilotée par Jean-Michel Charpin et Claude Trink, s'est tenue lundi.

Cette première rencontre a permis pour la première fois à la filière d'être réuni autour d'une même table pour discuter de l'avenir commun. Elle n'a en revanche pas donné lieu à une renégociation du décret (qui n'est d'ailleurs pas prévue) ni à des propositions concrètes pour l'instant.

Elle avait pour objectif d'éclaircir les questions relatives à la file d'attente (composition, réalité, ...etc...) et d'organiser la suite de la concertation.

Les réunions suivantes sont prévues entre le 12 janvier et le 11 février, avec l'objectif de délivrer un rapport issu de la concertation mi-février et de mettre en application les nouvelles règles dès mars 2011.

Position du GMPV face au décret photovoltaïque

Décembre 2010

Extrait du communiqué de presse : *"LE GMPV attire l'attention des pouvoirs publics sur les conséquences, pour les projets portés par les entreprises adhérentes de la FFB, de l'application stricte de l'article 3. L'un des objectifs de la concertation à venir doit être justement de définir sans ambiguïté le concept de dossier « réel et sérieux »."*

Télécharger le communiqué de presse :



[Création au sein de la FFB, du groupement des métiers du photovoltaïque](#)

Décembre 2010

Extrait du communiqué de presse "A l'occasion de son congrès national dans la capitale du Nord, la FFB a lancé son syndicat du photovoltaïque, appelé « Groupement des métiers du photovoltaïque (GMPV) ». Ce nouveau groupement permettra aux différents corps de métiers - électriciens, couvreurs, climaticiens, métalliers, notamment - de mieux travailler ensemble et de mieux répondre aux exigences des consommateurs, particuliers ou entreprises."

Télécharger le communiqué de presse :




[Communiqué de Presse du gouvernement sur la publication du décret](#)

Décembre 2010

Suite à la publication du décret, le gouvernement a publié un communiqué de presse le 10 décembre 2010.

Vous pouvez le trouver ci-dessous :

-  [Communiqué de presse du gouvernement : publication du décret suspendant temporairement l'obligation d'achat \(PDF - 77.4 ko\)](#)

[Loi NOME : coûts de raccordement à la charge intégrale du producteur](#)

Décembre 2010

L'article 11 de la loi NOME du 7 décembre 2010 précise que les coûts de raccordement sont intégralement à la charge du producteur :



« S'agissant du raccordement d'une installation de production d'électricité, la contribution versée au maître d'ouvrage précité couvre **intégralement** les coûts de branchement et d'extension des réseaux ».

Le taux de réfaction à 40% n'a donc pas été reconduit.

Réaction de la filière suite à la publication du décret

Décembre 2010

Retrouvez ci-après les différents communiqués de presse des acteurs de la filière en réaction à la publication du décret suspendant l'obligation d'achat.

-  [Communiqué de presse SER-SOLER : la filière en péril \(PDF - 60.7 ko\)](#)
-  [Communiqué de presse ENERPLAN : la filière très durement affectée \(PDF - 251.7 ko\)](#)

Publication du décret suspendant l'obligation d'achat photovoltaïque

Décembre 2010

Suite au projet de décret du 2 décembre et à la consultation au Conseil Supérieur de l'Energie (CSE) du 9 décembre 2010, le gouvernement a confirmé son intention de geler la filière photovoltaïque, **pour une durée de 3 mois**, par la publication aujourd'hui au journal officiel d'un **décret suspendant l'obligation d'achat pour certaines installations photovoltaïques**.

Comme il est présenté dans ce décret, cette suspension n'est pas définitive mais provisoire. Cependant, toutes "les demandes suspendues devront faire l'objet **d'une nouvelle demande complète de raccordement au réseau** pour bénéficier d'un contrat d'obligation d'achat".

Cette suspension ne s'applique pas aux installations suivantes :

- les installations dont la **puissance crête cumulée** sur une "même toiture" ou "parcelle" est "**inférieure ou égale à 3 kW**" ;
- les installations "dont le producteur a notifié au gestionnaire de réseau, **avant le 2 décembre 2010, son acceptation de la proposition technique et financière de raccordement au réseau**", à condition qu'elles respectent **les délais de mise en service** tels précisés dans le décret.

Pour plus de détails, le décret est consultable ci-dessous :

-  [Décret n°2010-1510 suspendant l'obligation d'achat photovoltaïque \(PDF - 89.5 ko\)](#)
-

Publication de la loi NOME

Décembre 2010

La loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité a été publiée le 8 décembre 2010 au Journal Officiel.

-  [Loi n°2010-1488 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité \(PDF - 411 ko\)](#)
-

Lancement de la concertation par le gouvernement

Décembre 2010

Suite à la concertation ministérielle du 2 décembre dernier, le gouvernement a affirmé sa volonté hier par un communiqué de presse, d'engager dès à présent, avec les acteurs concernés par le développement de la filière photovoltaïque française, la concertation sur la mise en place d'un nouveau cadre de régulation.

Trois ministres du gouvernement (Nathalie Kosciusko-Morizet, Christine Lagarde, et Eric Besson), ont demandé à Jean-Michel Charpin, Inspecteur général des Finances et Claude Trink, Ingénieur général des Mines, de mener ces travaux de concertation dans le cadre d'une démarche constructive et transparente, associant également les élus, les représentants des consommateurs et les organisations environnementales.

La première rencontre avec les acteurs de la filière sera organisée le 20 décembre.

-  [Communiqué de Presse Gouvernement : Lancement de la concertation \(PDF - 66.9 ko\)](#)
-

Projet de décret suspensif de l'obligation d'achat de l'électricité photovoltaïque

Décembre 2010

Suite à la concertation ministérielle du 2 décembre dernier, le gouvernement a annoncé son intention de geler la filière photovoltaïque pour une durée déterminée afin de se laisser le temps pour établir une concertation nationale avec la filière et lui permettre un développement maîtrisé.

Cette décision s'exprime légalement par la publication d'un décret qui interviendrait autour du 9 ou du 10 décembre avec entrée en vigueur rétroactivement au 2 décembre.

Alors que le projet de décret est consultable librement depuis quelques jours (et disponible ci-dessous également), une concertation par le Conseil Supérieur de l'Energie est annoncée pour le jeudi 9 décembre 2010 où des amendements proposés par les acteurs de la filière pourront être présentés.

Comme il est présenté dans ce projet de décret, cette suspension n'est pas définitive mais provisoire. Elle ne s'appliquerait pas à tous les porteurs de projets : les particuliers qui installent des systèmes de puissance inférieure à 3 kWc sur un bâtiment à usage principal d'habitation seraient exclus. Pour plus de détail, le projet de décret est consultable ci-dessous :

-  [Projet de décret suspensif obligation d'achat photovoltaïque \(PDF - 57.3 ko\)](#)

[Etude du SER sur l'état des lieux de la filière PV diffusée en Conférence de Presse le 03 décembre 2010](#)

Décembre 2010

Vous trouverez ci-dessous le document qui a été diffusé par le Syndicat des Energies Renouvelables lors de la Conférence de Presse qui a eu lieu le 03 décembre 2010 suite à l'annonce du projet de moratoire de la filière photovoltaïque française.

Ce document présente un état des lieux de la filière photovoltaïque française, de la liste d'attente, du coût et présente les propositions soutenues par le SER pour pérenniser cette filière.

-  [Etude du SER diffusée en Conférence de Presse le 03 décembre 2010 \(PDF - 1.2 Mo\)](#)

[Réaction du CLER-Hespul suite à la réunion ministérielle et à l'annonce du décret suspensif de l'obligation d'achat](#)

Décembre 2010

Retrouvez ci-après la communication du Comité de Liaison des Énergies Renouvelables (CLER) en partenariat avec Hespul faisant suite à la décision de la réunion ministérielle tenue le 02/12/10 de suspendre les contrats d'achat jusqu'à mars 2011.

-  [Réaction CLER-Hespul au projet de décret suspensif du 02 décembre 2010 \(PDF - 179.9 ko\)](#)

Réaction de la filière suite à la réunion ministérielle et à l'annonce du décret suspensif de l'obligation d'achat

Décembre 2010

Retrouvez ci-après les différentes communications des acteurs de la filière photovoltaïque en réaction à la décision de la réunion ministérielle tenue le 02/12/10 à Matignon qui prévoit la publication aujourd'hui d'un décret suspensif de l'obligation d'achat pour les installations supérieures à 3 kWc et pour les installations qui ne justifient pas d'un acompte versé au gestionnaire de réseau.

-  [CP_ENERPLAN Réunion-Ministérielle-02/12/10 \(PDF - 63.4 ko\)](#)

Suspension des tarifs d'achat, selon les Echos

Décembre 2010

Aujourd'hui le quotidien Les Echos vient de publier un article résumant les discussions entre les 7 ministres réunis ce jour pour discuter de l'avenir de la filière photovoltaïque.

Selon le quotidien : *"L'obligation d'achat de l'électricité d'origine solaire par EDF sera suspendu le temps de mener une procédure de concertation avec l'ensemble de la filière. Un décret sera transmis dans les heures qui viennent à la commission de régulation de l'électricité (CRE) avant d'être publié au Journal officiel."*

[Cliquez ici pour consulter l'article des Echos](#)


[Vous pouvez également télécharger le communiqué de presse du premier ministre](#)

Compte-rendu de l'audition des professionnels de la filière photovoltaïque à l'assemblée nationale du 16 novembre 2010

Décembre 2010

Vous trouverez ci-dessous le compte rendu de l'audition des acteurs de la filière photovoltaïque à l'Assemblée Nationale par les Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire et des affaires économiques qui a eu lieu le 16 novembre 2010.

Présidée par M. Christian Jacob, M^{me} Fabienne Labrette-Ménager et M. Serge Poignant, cette commission a reçu M. Philippe de Ladoucette, président de la CRE, M. Pâris Mouratoglou, président du conseil d'administration d'EDF Énergies Nouvelles, M. Hadrien Clément, président de l'APESI et M. André Joffre, président de Qualit'ENR et vice-président d'Enerplan.

-  [Compte-rendu de l'audition à l'assemblée nationale de la filière photovoltaïque \(PDF - 331.9 ko\)](#)

Carte mensuelle de productible du mois de novembre 2010

Décembre 2010

La carte mensuelle de productible du mois de novembre 2010 est désormais disponible.

[Consulter la carte de productible](#)

Communiqué de Presse CLER/Hespul et du SER-Soler : tarifs d'achat photovoltaïque


Décembre 2010

En prévoyant de réunir quelques jours à peine après la nomination du nouveau gouvernement pas moins de sept ministres rien que pour examiner les moyens d'éviter le dérapage du coût des tarifs d'achat de l'électricité photovoltaïque, le Premier Ministre montre toute l'attention qu'il porte à cette question. Espérons que cette reprise en main soit destinée à donner une vraie direction à l'issue d'une période de navigation à vue qui dure depuis trop longtemps.

Le CLER et HESPUL s'unissent une fois de plus pour faire entendre leurs voix. Rendez-vous sur le site du CLER afin de lire le communiqué de presse faisant état des préconisations soumises aux décideurs politiques de notre pays.

-  [Communiqué de Presse CLER/Hespul : tarifs d'achat photovoltaïque \(PDF - 185.2 ko\)](#)

Les professionnels de la filière rassemblés au sein du Syndicat des Énergies Renouvelables dans le département Soler se disent également prêts à recevoir les propositions du gouvernement et ouverts à discuter sur les propositions qui sortiront de cette réunion du 2 décembre 2010.

-  [Communiqué de Presse Ser-SOLER : tarifs d'achat photovoltaïque \(PDF - 145.8 ko\)](#)

Article photovoltaïque dans les Dossiers pour la Science n°69

Novembre 2010

Article extrait du n°69 (octobre-décembre 2010) du magazine "Dossiers pour la Science", cet extrait est un article intitulé "l'électricité, fille du Soleil" et est co-écrit par D. Lincot, J.-F. Guillemoles, P. Roca i Cabarrocas, L. Escoubas et A. Slaoui.

Cet article propose un état des lieux des avancées en recherche et développement des technologies photovoltaïques et en fait un bilan comparatif sur les rendements et les procédés de ces technologies. Il présente les filières de demain et les procédés techniques les plus prometteurs.

-  [Etat des recherches sur les cellules photovoltaïques - Dossier Pour la Science - 2010 \(PDF - 750.8 ko\)](#)

Cet article est extrait du magazine "Dossiers pour la Science" n°69 qui s'intéresse aux énergies renouvelables et au bouquet énergétique de l'après-pétrole (mer, vent, biomasse, Soleil, hydrogène, géothermie...). Il est actuellement en kiosque et disponible également sur le site officiel du magazine.

[Les énergies renouvelables restent au ministère du développement durable](#)

Novembre 2010

Suite au conseil des ministres qui s'est tenu le 24 novembre 2010, le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement publie sur son site Internet un communiqué stipulant que le ministère "est responsable, en lien avec le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, de la préparation et de la mise en oeuvre de la politique du Gouvernement en matière d'énergies renouvelables, du développement et de la promotion des technologies vertes et de la diminution de la consommation énergétique."

-  [Décret ministériel du 24 novembre 2010 \(PDF - 1.7 Mo\)](#)
-  [Communiqué de Presse DGEC - Energies Renouvelables - 25 novembre 2010 \(PDF - 182.7 ko\)](#)

[ERCISOL - Projets responsables dans les Energies Renouvelables](#)



Novembre 2010

"Energies **R**enouvelables **C**itoyenne et **S**OLIDaires" - ERCISOL vient d'être créée par 35 associés fondateurs dont 2 personnes morales : GAÎA Energies et la société Energie Partagée.

Cette structure a pour but de développer des projets de production et d'exploitation de centrales d'énergies renouvelables (solaires, hydro-électriques, éoliennes, thermiques, réseau

de chaleur...) tout en participant à la lutte contre le réchauffement climatique et en créant directement ou indirectement des emplois locaux non délocalisables.

Retrouvez leur dépliant explicatif ainsi que le bulletin de souscription à cette société citoyenne et responsable :


-  [Dépliant ERCISOL \(PDF - 158.6 ko\)](#)
-  [Bulletin de souscription ERCISOL \(PDF - 73.1 ko\)](#)

[Le SIEIL et le SIPPEREC demandent le retrait du "décret comptage"](#)

Novembre 2010

Le SIEIL et le SIPPEREC ont publié aujourd'hui un communiqué de presse, demandant le retrait du "décret comptage" du 31 août 2010 et l'adoption d'un nouveau décret encadrant l'expérimentation de dispositifs de comptage évolués.

Ils s'appuient sur l'expérimentation du comptage Linky et demandent à ce que cette expérimentation soit évaluée avant d'être généralisée.

-  [Communiqué de presse SIEIL et SIPPEREC : recours gracieux contre le "décret comptage" \(PDF - 133.3 ko\)](#)

[Mise à jour du site du CEIAB](#)

Novembre 2010

En raison des discussions avec la profession, le CEIAB a pris du retard : la date de sortie des listes est repoussée au mois de **Décembre 2010**.

Trois documents actuellement disponibles sur le site du CEIAB ont été mis à jour le 15 novembre 2010 :

- le guide d'aide à la rédaction du dossier de demande d'examen par le CEIAB ;
- la fiche définitions qui définit les fonctions d'allège, de mur-rideau, de bardage et de brise soleil ;
- la fiche méthodologique qui précise les critères valables pour que l'installation soit considérée dans le plan de la toiture.

Il est à ce sujet précisé les hauteurs de dépassement maximales suivantes :



- ▶ **60 mm**, du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2011 ;
- ▶ **20 mm**, à partir du 1^{er} Janvier 2012.

Bilan du parc pv français à septembre 2010

Novembre 2010

ERDF vient de publier les bilans des installations et des demandes de raccordement du troisième trimestre 2010.

Retrouvez le document ci-dessous :


-  [Bilan du nombre et des puissances installées à fin septembre 2010 \(PDF - 331.7 ko\)](#)
-  [Bilan des demandes de raccordement septembre 2010 \(PDF - 458.7 ko\)](#)

Audition M. BORLOO à l'Assemblée Nationale le 09 Novembre 2010

Novembre 2010

Le 09 Novembre 2010, M. Jean Louis BORLOO a été auditionné par la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire communément avec la commission des affaires économiques à propos de la filière photovoltaïque.

Vous trouverez ci-dessous le compte rendu de cette audition qui vient d'être publiée par l'Assemblée Nationale.

-  [Audition Jean-Louis BORLOO à l'Assemblée Nationale 20101109 \(PDF - 166.5 ko\)](#)

Nouvel avis technique

Novembre 2010

La société MOUTING SYSTEMS GmbH vient d'obtenir un nouvel avis technique pour le procédé Theta PowerPLus.

[Consulter la liste des avis techniques et pass innovation](#)

Remaniement ministériel

Novembre 2010

Suite au remaniement ministériel mis en place hier par le Président de la République, M. Nicolas SARKOZY, la thématique de l'Energie de fait plus partie du Ministère de

l'Environnement, mais est rattachée au Ministère de l'Industrie, de l'Energie et de l'Économie Numérique.

C'est M. Eric BESSON qui est nommé ministre auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie (M^{me} Christine LAGARDE). Il est donc chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique.

Retrouvez ci-dessous la réaction du Comité de Liaison des Énergies Renouvelables (CLER) et du Réseau Action Climat (RAC) :

-  [Réaction du CLER et du RAC au remaniement ministériel du 14/11/10 \(PDF - 153.7 ko\)](#)

2 nouveaux avis techniques et mise à jour des pass innovations

Novembre 2010

Deux nouveaux avis techniques ont été délivrés aux procédés suivants :

- le procédé Excelflex Solar de SMAC
- le procédé SolarDelta PowerPlus de CONERGY SAS

Un nouveau pass innovation a été délivré au procédé HELIOS RP de SERRES MARCHEGAY.

[Consulter la liste des avis techniques et pass innovation](#)

Nouvel avis technique et Mise à jour des pass innovations

Novembre 2010

La société Midisolaire vient d'obtenir un nouvel avis technique pour le procédé Midityop Prima.

1 nouveau pass innovation a été délivré au procédé JMC SOLAIRE de la société JMC SOLAIRE.

[Consulter la liste des avis techniques et pass innovation](#)



Carte mensuelle de productible du mois d'octobre 2010

Novembre 2010


La carte mensuelle de productible du mois d'octobre 2010 est désormais disponible.

[Consulter la carte de productible](#)

Réaction du SER à l'annonce de l'augmentation du prix de l'électricité pour Janvier 2011

Novembre 2010



Faisant suite aux réactions du CLER-HESPUL et d'ENERPLAN, le Syndicat des Énergies Renouvelables et son département photovoltaïque "SOLER", a publié un communiqué de presse pour réagir aux accusations de responsabilité portées aux Énergies Renouvelables dans la hausse prévue pour janvier 2011 du prix de l'électricité.

-  [Communiqué de Presse SER-SOLER : Hausse des prix de l'électricité : les énergies renouvelables, bouc émissaire habituel \(PDF - 281.1 ko\)](#)
-

Réaction d'ENERPLAN et d'HESPUL à l'accusation du solaire d'être la cause de l'augmentation du prix de l'électricité prévue pour janvier 2011

Octobre 2010

Suite aux différents articles de presse parus ces derniers jours concernant la possible responsabilité du solaire dans l'augmentation de 3 à 4 % du prix de l'électricité prévu en janvier 2011, ENERPLAN et le CLER avec l'Association HESPUL, ont publié un communiqué de presse chacun.

-  [Communiqué de Presse ENERPLAN : Réaction à la hausse du prix de l'électricité causée par le solaire \(PDF - 84.1 ko\)](#)
 -  [Communiqué de PRESSE CLER/HESPUL : CSPE et solaire en cause dans l'augmentation du prix de l'électricité \(PDF - 190 ko\)](#)
-

Nouvel avis technique et Mise à jour des pass innovations

Octobre 2010

La société Photowatt vient d'obtenir un nouvel avis technique pour le procédé WATTEA PB.

Trois nouveaux pass innovations ont été délivrés aux procédés suivants :

- procédé BAXOL de la société France RACCORD ENERGIES
- procédé PV LIGHT 2 de la société SCHÜCO INTERNATIONAL SCS
- procédé SOLAR STYL de la société ARCELOR MITTAL Stainless and Nickel Alloys

[Consulter la liste des avis techniques et pass innovation](#)



Mise à jour du guide des démarches administratives pour les installations comprises entre 36 et 250 kVa

Octobre 2010

Le guide des démarches administratives et contractuelles pour les puissances comprises entre 36 et 250 kVa a été mis à jour, en intégrant les nouvelles fiches de collecte de renseignements d'ERDF

[Consulter le document correspondant](#)

Mise à jour des pass innovations

Octobre 2010

1 nouveau pass innovation a été publié sur le site du CSTB.

[Consulter la liste des pass innovations](#)

Séminaire co-organisé par ASPROM, CRESITT, l'UIMM et Cap'Tronic les 24 et 25 novembre 2010

Octobre 2010

ASPROM et CRESITT Industrie organisent, en partenariat avec l'UIMM et Cap'Tronic, un séminaire autour de l'**énergie solaire photovoltaïque et son stockage**, d'un point de vue des technologies, des enjeux et des applications.

Il se tiendra les **mercredi 24 et jeudi 25 novembre 2010** à l'UIMM 56, avenue de Wagram - 75017 Paris

en présence d'EDF-IRDEP, CEA LITEN, CEA INES, LRCS, OSÉO, MPO, SOLEMS, LEGRAND, CRESITT Industrie, LMP, EXOSUN, ADEME, ...

Pour en savoir plus, voir le programme détaillé et le bulletin d'inscription ci-dessous :

-  [Séminaire Energie solaire photovoltaïque et son stockage \(PDF - 240.6 ko\)](#)

Publication de l'Etat du parc pv français au 30 Juin 2010

Octobre 2010

Le Syndicat des Energies Renouvelables (SER) vient de publier sa "note trimestrielle" portant sur l'état actuel parc photovoltaïque Français.

Cette note se base sur les données fournies par les gestionnaires de réseau (ERDF et EDF SEI) et recense ainsi les demandes de raccordement et les installations réellement raccordées au réseau, au 30 Juin 2010.

Il y est ainsi observé une progression de 47 % du parc national avec une puissance totalisant 511 MW.

Vente d'énergie par plusieurs installations sur un même site

Octobre 2010

En juillet 2010, la Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC) publie une note (aussi appelée circulaire) qui apporte des précisions à l'arrêté tarifaire du 12 janvier 2010.

Après la publication du nouvel arrêté tarifaire au 01 septembre 2010, la DGEC a donc mis à jour cette note.

Dans cette nouvelle version, il est ajouté une précision quant à la multiplication d'installations sur un même site. Concernant le comptage et la vente de cette production, il est ajouté qu'il est "possible de n'établir qu'un seul contrat d'achat et de ne disposer que d'un seul compteur, l'énergie achetée est alors calculée au prorata des puissances crêtes installées" (page 4).

[Retrouvez cette note sur notre page du tarif d'achat](#)



Nouvelle publication disponible : augmentation de puissance - octobre 2010

Octobre 2010



Une nouvelle publication est actuellement disponible sur le site www.photovoltaique.info

Les installations photovoltaïques se multiplient et nombreux sont ceux qui s'interrogent sur la démarche administrative à suivre lors d'une augmentation de puissance. Pour palier à ce manque d'information, nous avons publié une nouvelle version du "Guide des démarches administratives pour une augmentation de puissance photovoltaïque" actualisé et revu à la date d'aujourd'hui.

Publication contrat d'achat S10

Octobre 2010

Le contrat d'achat issu de l'arrêté tarifaire du 12 janvier 2010 est désormais disponible. En revanche, pour les producteurs soumis à l'arrêté tarifaire du 31 août 2010, le contrat d'achat n'a pas été encore publié par EDF AOA.

-  [Conditions générales des contrats d'achat S10 \(janvier 2010\) \(PDF - 182.5 ko\)](#)
-  [Modèle des conditions particulières des contrats d'achat S10 \(janvier 2010\) \(PDF - 387.3 ko\)](#)

Billet d'humeur du CLER

Octobre 2010

Suite aux récentes mesures prises par le gouvernement et aux différents articles et déclarations diffusés ces derniers mois, le CLER vient de publier un billet d'humeur.

Projet de loi de finances pour 2011

Octobre 2010

Le 29 septembre dernier, était présenté le **projet de loi de finances** pour 2011 en conseil des ministres. L'assemblée nationale a publié sur son site internet la version écrite du projet de loi. L'article 13 de ce projet de loi introduit des éventuelles conséquences sur le photovoltaïque.

Sont présentés notamment les thèmes suivants :

- baisse du crédit d'impôt à 25%
- suppression des avantages fiscaux liés aux investissements dans les DOM
- suppression des avantages fiscaux liés à la prise de participation dans une PME

Carte mensuelle de productible du mois de septembre 2010

Octobre 2010

La carte mensuelle de productible du mois de septembre 2010 est désormais disponible.

[Consulter la carte de productible](#)



Crédit d'Impôt et Conseil des Ministres pour la Loi de Finances 2011

Septembre 2010

Le conseil des ministres relatif à la loi de finances 2011 s'est tenu hier, mercredi 28 Septembre 2010. Le ministre du budget y a présenté, avec la ministre de l'économie, le projet de loi de finances pour 2011. Ce projet de loi devra être approuvé par le Parlement puis par le Sénat (avec de possibles amendements) avant d'être officiellement voté pour pouvoir entrer en vigueur au 1^{er} Janvier 2011.

Dans ce projet de loi, il est envisagé de "diminuer les avantages fiscaux au profit de l'investissement dans des équipements de production d'énergie photovoltaïque" [comme l'indique le portail du gouvernement qui relate le conseil des ministres tenu hier](#).

Annoncée dans la presse depuis plusieurs jours maintenant, la décision de diminuer le crédit d'impôt entrerait non pas en vigueur au 1^{er} Janvier 2011, mais dès le 29 Septembre 2010. Encore faut-il que le Parlement et le Sénat adoptent cette proposition telle quelle.

Selon la presse, les particuliers ayant versé un acompte avant le 29 Septembre se verront attribuer le taux de 50 % de crédit d'impôt.

En l'absence de documents officiels, il serait sage de prendre en compte ces mesures dès aujourd'hui afin d'éviter tous désagréments. Particuliers et installateurs sont donc invités à anticiper cette loi de finance 2011 telle qu'elle est proposée aujourd'hui par le Gouvernement et à prendre en compte cet effet rétroactif comme applicable dès aujourd'hui.



Crédit d'impôt : réduction dès le 29 Septembre 2010

Septembre 2010

La réduction d'impôt ramène le taux du crédit d'impôt à 25 % dès mercredi 29 Septembre 2010, date de présentation du projet de loi de Finances 2011 en Conseil des Ministres. Cette réduction devrait s'inscrire dans le processus de la loi de Finance 2011 avec effet rétroactif au 29/09/2010.

Ces informations sont extraites d'un article des Echos (en lien en-dessous) paru aujourd'hui. Celui-ci précise néanmoins que "les particuliers ayant versé un premier acompte à l'entreprise seront épargnés : ils percevront bien une réduction d'impôt de 50%, à faire valoir sur la déclaration de revenus de l'an prochain."

Pour parcourir l'article, suivez le lien ci-dessous :

[Communiqué de Presse ENERPLAN : Recours gracieux auprès du MEEDDM](#)

Septembre 2010

Suite aux dernières décisions prises par le gouvernement depuis fin août et à leur mise en application, l'association ENERPLAN engage un recours gracieux auprès du MEEDDM. Ce recours gracieux signifie qu'ENERPLAN conteste les décisions prise par le MEEDDM récemment et demande le réexamen du dossier.

Plus précisément, l'association cherche à attirer l'attention du gouvernement sur les risques économiques qu'engendre la définition de l'intégré au bâti telle que précisée par la note de la DGEC de Juillet et interprétée par le Comité d'Evaluation d'Intégration Au Bâti (CEIAB).

Pour plus d'informations concernant la démarche d'ENERPLAN :



[Fermeture du portail Petit Producteur d'ERDF les 30, 31 Septembre et 01 Octobre 2010](#)

Septembre 2010

Un incident technique a perturbé le fonctionnement du portail PP du lundi 20/9 après-midi au mercredi 22/9 matin.

Pour limiter les risques et permettre la saisie des affaires en attente, ERDF annonce reporter la coupure prévue initialement les 23 et 24 Septembre 2010 d'une semaine : elle aura donc lieu les jeudi 30 Septembre 2010 au Samedi 1^{er} Octobre 2010.



[Actualités et Initiatives coopératives et citoyennes](#)

Septembre 2010

La page concernant les actualités et les initiatives citoyennes et coopératives d'investissement collectif dans des systèmes de production photovoltaïque vient d'être mise à jour avec les initiatives de Juin et de Septembre.

[Investissements collectifs : actualités et initiatives](#)



Mise à jour : Photovoltaïque raccordé en milieu agricole - Septembre 2010

Septembre 2010

Suite aux récentes évolutions de la filière (arrêté tarifaire, réglementations...), RhôneAlpes Energie Environnement (RAEE) a publié des mises à jour de la publication de Novembre 2009 concernant le photovoltaïque raccordé en milieu agricole.

Les modifications portent notamment sur les nouveaux tarifs d'achat de Septembre 2010, sur les aspects financiers qui en découlent, des aspects juridiques et fiscaux qu'entraîne la publication de la loi Grenelle II et sur les modifications des démarches administratives.

-  [Photovoltaïque raccordé en milieu agricole MAJ-Sept-2010 \(PDF - 260.5 ko\)](#)
-



Mise à jour : Article normes et guides électriques

Septembre 2010

La page traitant les normes et guides des circuits électriques relatifs aux installations photovoltaïques raccordées au réseau vient d'être mise à jour. Des informations concernant le nouveau guide UTE C15 712-1 qui a été publié en Juillet 2010 et qui entrera en vigueur au 01/01/2011 ont été rajoutées afin d'expliquer succinctement les modifications apportées par rapport à la dernière version qui datait de 2008.

[Article des normes et guides des circuits électriques](#)



Réactions des acteurs de la filière suite à l'annonce de baisse du crédit d'impôt

Septembre 2010

Le GPPEP a publié ce matin un communiqué de presse relatif à la baisse annoncée du crédit d'impôt pour le 29 septembre prochain.

[Consulter le communiqué de presse](#)

De son côté, ENERPLAN annonce qu'un coup de tonnerre fiscal serait fatal au secteur du photovoltaïque français.

[Consulter le communiqué de presse](#)

Baisse du crédit d'impôt et loi de finance

Septembre 2010

Suite aux divers articles qui sont repris dans la presse d'hier et de ce matin ([Bati-Actu](#), La Tribune, ...) concernant la date à laquelle sera effectif le crédit d'impôt photovoltaïque de la loi de finance 2011, nous souhaitons apporter quelques précisions.

Le 29 Septembre est la date à laquelle le projet de loi de finance 2011 sera étudié à l'assemblée nationale pour vote. Cette loi qui définit le budget de l'Etat pour l'année à venir sera ainsi votée avant la fin 2010 mais ne sera effective qu'à compter du 1^{er} Janvier 2011. C'est la procédure légale à appliquer. Ces articles font référence [à un article publié dans le journal "Les Echos"](#) paru hier (le 20/09/2010). Nous pensons qu'il s'agit d'une confusion de la part du journaliste dans les différentes dates. En effet, n'étant pas encore votée à cette date, la loi de finance ne pourrait entrer en vigueur dès le 29 Septembre.

L'Association HESPUL n'est pour le moment pas en mesure d'informer ou de confirmer cette information. Nous faisons de nombreuses recherches afin de pouvoir diffuser le plus rapidement possible une information fiable et précise.

MISE A JOUR : Après lecture de l'article des "Echos" et discussions, il semblerait qu'il y ait deux choses différentes : d'un côté la loi de finance de 2010 serait rectifiée concernant le crédit d'impôt photovoltaïque (passant de 50 % à 25 %) ; d'un autre, à la même date, les discussions concernant la loi de finance de 2011 commenceront.

Nous attendons toujours d'avoir plus d'information, notamment quant à la procédure de mise en application de cette information au niveau juridique.



Fermeture du portail Petit Producteur d'ERDF les 23 et 24

Septembre 2010

Septembre 2010

Pour des raisons de maintenance informatique, nous vous informons de la fermeture du portail "Petit Producteurs" d'ERDF pour les journées de jeudi 23 et de vendredi 24 septembre 2010.

Un message d'information sera affiché sur la page d'accueil du site, au moment du début de la coupure.

Pendant la coupure, le lien <https://perm.erdfdistribution.fr> vous renverra vers une page provisoire affichant un message explicatif.

Mise à jour des pass innovations

Septembre 2010

6 nouveaux pass innovations ont été publiés sur le site du CSTB

[Consulter la liste des pass innovations](#)

Nouvel avis technique

Septembre 2010

Un nouvel avis technique a été publié sur le site du CSTB. Il s'agit de l'entreprise TENESOL avec leur procédé SIT-M





[Consulter l'article correspondant](#)

Rapport CHARPIN et réactions

Septembre 2010

Le 03 Septembre dernier, le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi et le Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Réforme de l'Etat ont publié le rapport "CHARPIN". Issu de la mission confiée à l'Inspection Générale des Finances, le rapport dresse un tableau de la filière photovoltaïque française et de l'impact de son développement sur l'économie nationale.

Retrouvez ci-dessous le rapport CHARPIN complet (avec ses annexes), ainsi que les premières réactions de la filière (ENERPLAN, SER/SOLER)

-  [Rapport CHARPIN \(PDF - 2 Mo\)](#)
 -  [Rapport CHARPIN Annexes \(PDF - 621.6 ko\)](#)
 -  [Communiqué de Presse SER/SOLER au Rapport CHARPIN \(PDF - 132.4 ko\)](#)
 -  [Communiqué de Presse ENERPLAN au Rapport CHARPIN \(PDF - 221.2 ko\)](#)
-

Atlas des parcelles à haute valeur agronomique

Septembre 2010


La circulaire du Ministère de l'Environnement du 18/12/2009 prévoit que « Les projets de centrales solaires au sol n'ont pas vocation à être installés en zones agricoles, notamment cultivées ou utilisées pour des troupeaux d'élevage. Dès lors, l'installation d'une centrale solaire sur un terrain situé dans une zone agricole [...] est généralement inadaptée compte tenu de la nécessité de conserver la vocation agricole des terrains concernés. Toutefois, l'accueil d'installations solaires au sol peut être envisagé sur des terrains qui, bien que situés en zone classée agricole, n'ont pas fait l'objet d'un usage agricole dans une période récente. »

C'est dans ce contexte législatif et face à la multiplication du nombre de projets sur le département que le **Préfet des Hautes-Alpes** a fait établir une **cartographie des terres agricoles de bonne valeur agronomique, n'ayant pas vocation à accueillir des centrales solaires au sol**.

[Tarif d'achat : note d'interprétation de la DGEC](#)

Septembre 2010

La DGEC a mis à jour, début Aout la note d'interprétation sur les tarifs d'achat. Des nouvelles questions, et donc des nouvelles réponses, ont été ajoutées à la fin du document.

-  [Note de la DGEC sur les critères d'intégration de l'arrêté du 31 août 2010 \(PDF - 200.8 ko\)](#)

[Carte mensuelle de productible du mois d'aout 2010](#)

Septembre 2010

La carte mensuelle de productible du mois d'Aout 2010 est désormais disponible

[Consulter la carte de productible](#)

[report des listes de procédés par le CEIAB](#)

Septembre 2010

Pour des raisons d'équité dans le traitement des dossiers, le CEIAB renvoie au mois d'Octobre 2010 la date de sortie des listes, initialement prévue le 1^{er} Septembre 2010. Pour rappel, les listes ont pour objet de décrire les procédés qui respectent les critères techniques d'intégration au bâti et d'intégration simplifiée au bâti.

Ces dernières seront remises à jour au minimum tous les deux mois.

Tarif d'achat : Nouvel arrêté publié ce matin

Septembre 2010

Ce matin, le nouvel arrêté tarifaire annoncé fin août dans un communiqué de presse du ministère, a été publié sur le site de légifrance.



Bilan du nombre et des puissances installées à fin juin 2010

Août 2010

ERDF vient de publier les chiffres des installations photovoltaïques en France métropolitaine au 30/06/2010. On y apprend que la puissance photovoltaïque installée a augmenté de plus de 50 % entre le 31 mars et le 30 juin 2010, passant de 271 MW (mars) à 422 MW (juin). C'est un ensemble de 80 188 dossiers qui a été traité par le gestionnaire de réseau.

Au niveau de la file d'attente, il n'y a pratiquement pas de changement avec toujours plus de 3 GW en attente de raccordement, soit plus de 66 133 dossiers.

Retrouvez toutes ces informations dans le détail dans le paragraphe consacré aux chiffres clés [sur cette page](#).



Fermeture du portail d'ERDF du 27 au 30 inclus

Août 2010

Nous vous informons que le portail petit producteur (inférieur à 36 kVA) sera fermée du 27 au 30 août 2010 inclus. Cette interruption est liée au déménagement des serveurs informatique.

Cette fermeture annoncée le 27 sera donc effective jusqu'à ce soir, vous pourrez de nouveau effectuer vos demandes de raccordement à travers le site Internet à partir de demain.



Mise à jour du guide UTE C 15-712

Août 2010

Le guide UTE C15-712, paru en Février 2008 vient compléter l'interprétation de la norme C15-100 et traite de l'ensemble des installations photovoltaïques : modules, circuit à courant continu, onduleurs, circuits à courant alternatif, raccordement au réseau.

Au 1^{er} juillet 2010, une mise à jour a été publiée : le guide UTE C 15-712-1 « Installations photovoltaïques raccordées au réseau public de distribution » qui remplacera définitivement l'ancienne version au 1^{er} janvier 2011. Ce nouveau guide est déjà disponible auprès de PRESSELEC (www.presselec.com ou courriel : info.nullpresselec.fr – téléphone : 01.44.05.84.00).

- Retrouvez toutes les informations concernant la norme C15-100, le guide C15-712 dans la partie "Systèmes et Composants", rubrique "Conception" et sous-partie : "Normes et guides des circuits électriques" ([cliquez directement ici](#)).

Projet d'arrêté tarifaire soumis au CSE

Août 2010

En lien avec la dernière brève, voici le projet d'arrêté tarifaire effectué par le MEEDDM et le ministère des Finances pour modification des tarifs d'achat du photovoltaïque.

-  [Projet d'arrêté PV soumis au Conseil supérieur de l'Énergie \(PDF - 55.8 ko\)](#)

Communiqué de Presse du MEEDDM : Baisse des tarifs d'achat au 1^{er} Septembre 2010

Août 2010

Voici le Communiqué de Presse publié par le MEEDDM le 23/08/2010 concernant une possible baisse des tarifs d'achat du photovoltaïque au 1^{er} Septembre 2010.

-  [Communiqué de Presse du MEEDDM sur la baisse des tarifs d'achat au 01/09/2010 \(PDF - 100 ko\)](#)

Publication du guide du CEIAB

Août 2010

Le CEIAB a publié fin juillet, un document intitulé « Guide à la rédaction du dossier d'instruction pour le CEIAB ». Ce guide apporte des précisions quant à la définition des critères d'intégration. En particulier, ce document propose une interprétation de la notion de « dans le plan de la toiture ».

Le guide de 12 pages utilise de nombreux schémas explicatifs et précise bien qu'il ne porte que sur des critères techniques à remplir pour bénéficier des tarifs d'intégration ou d'intégration simplifiée au bâti.

[Retrouvez le guide en téléchargement ici](#)

[Propositions d'évolutions des tarifs d'achat, HESPUL, Août 2010](#)

Août 2010

Cette publication contient des propositions d'évolution du tarif d'achat de l'énergie photovoltaïque permettant d'envisager un développement de l'industrie photovoltaïque sur le territoire français tout en limitant, à terme, l'impact sur la contribution au service public de l'électricité (CSPE) payée par tous les consommateurs d'électricité.

[Retrouvez le document complet ici](#)

[Publication de la Loi Grenelle II](#)

Août 2010

La loi Grenelle II, dite "Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement" a été publiée au journal officiel le 13 Juillet 2010.

Elle apporte de nombreuses informations dans différents domaines, notamment les énergies renouvelables au Titre I/chapitre II.

[URGENT : déclaration pour le paiement de l'IFER](#)

Août 2010

Les exploitants de systèmes photovoltaïques d'une puissance supérieure à 100 kWc, doivent déposer une déclaration n°1447 M-SD afin de recenser les installations pour le paiement de l'IFER (Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseaux). La date limite était fixée au 15 juin 2010 et avait été repoussée au 28 juin 2010. Pour ceux qui ne l'aurait pas encore déposée, il est impératif de le faire rapidement sous peine de sanctions fiscales.

La déclaration doit être remplie et envoyée au service des impôts des entreprises dont relève l'installation.

[N'hésitez pas à consulter l'article du ministère à ce sujet](#)



[Démarches administratives pour les puissances comprises entre 36 et 250 kVA](#)

Août 2010

Le guide des démarches administratives et contractuelles pour les puissances comprises entre 36 et 250 kVA a été mis à jour. Il intègre notamment des précisions et des modifications relatives à la procédure actuellement mise en place par le gestionnaire de réseau et l'acheteur.

[Consulter le document dans la rubrique "Publications"](#)



Aspects juridiques liés au photovoltaïque pour les exploitants agricoles

Août 2010

Un nouvel article a été créé dans la rubrique "exploitant agricole", relatif aux considérations juridiques à prendre en compte pour le montage d'un projet photovoltaïque. On y trouve notamment les évolutions apportées par la loi grenelle 2.

[Consulter l'article correspondant](#)

Mise à jour des pass innovations

Août 2010

Un nouveau pass innovation a été attribué à la société AUVERSUN SAS pour son procédé AGRISUN Bac sec. La validité de ce pass s'étend jusqu'au 30 juin 2012.

Cinq autres procédés ont obtenu un pass innovation vert. Pour le moment la synthèse n'est pas encore disponible. Les procédés sont les suivants :

- procédé COFRAMENAL de la société COFRAMENAL
- procédé COFAM ENERGY de la société COFAM ENERGY
- procédé INTEGREOS de la société SOLEOS SOLAR France SAS
- procédé PV V1 de la société TERREAL
- procédé REZOINTEGRAL de la société SOLAREZO

[Consulter l'article correspondant](#)

Indexation de la grille tarifaire du TURP 3 au 01/08/2010

Août 2010

Au 1^{er} Aout 2009 était appliqué le TURP 3. Les règles tarifaires sont mises à jours à compter du 1^{er} Aout 2010.

A titre d'exemple le TURP pour les puissances comprises entre 18 et 36 KVA passe de 51,12 €/an à 52,96€/an. Ces prix sont exprimés en HT

Carte mensuelle de productible du mois de juillet 2010

Août 2010

La carte mensuelle de productible pour le mois de juillet 2010 est disponible

[Consulter les cartes](#)



Permanence PV du 04 et du 12 Août

Juillet 2010

Veillez noter que la permanence Photovoltaïque des deux prochaines semaines n'auront pas lieu pour cause de fermeture estivale.

Il n'y aura donc pas de permanence les mercredi 04 et mercredi 11 Août.

Cordialement,

L'équipe PV, HESPUL



Processus décisionnel clarifié pour les copropriétés

Juillet 2010

Suite à la publication de la loi grenelle 2, une précision a été apportée concernant le processus décisionnel applicable aux projets photovoltaïques dans les copropriétés. La mise en place d'un projet photovoltaïque doit donc être votée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

[Consulter l'article correspondant](#)



Imposition des revenus dans le cadre d'une copropriété

Juillet 2010

L'article concernant la fiscalité relative aux projets prenant place dans les copropriétés a été mis à jour. Celui ci intègre les dispositions de l'instruction fiscale n°45 du 21 avril 2009.

[Consulter l'article correspondant](#)

[Nouvel avis technique pour le procédé MECOSUN MV3-SILIKEN](#)

Juillet 2010

Un nouvel avis technique a été délivré le 22/07/2010. Il est attribué au procédé MECOSUN MV3-SILIKEN.

[Consulter les avis techniques](#)

[Points de collecte PV CYCLE en France](#)

Juillet 2010

[L'association PV CYCLE](#), créée en 2007, propose désormais de trouver les points de collecte des panneaux solaires photovoltaïques proche de votre ville en France.

Les principaux industriels européens ont créé en 2007 l'association PVCYCLE dont l'objectif est la structuration de la filière de recyclage des modules photovoltaïques et la mise en place de démarches volontaires de récupération des déchets PV. L'objectif de PVCYCLE est de parvenir à un recyclage de 85% des modules en fin de vie à l'horizon 2015. [Pour plus d'informations concernant le recyclage des modules en fonction de leur technologie, rendez-vous sur la page correspondante en cliquant ici.](#)

Rendez-vous sur le lien suivant pour découvrir les points de collecte proche de votre ville.

[L'APESI présente son avis sur le marché français](#)

Juillet 2010

Télécharger le communiqué de presse de l'APESI présentant sa vision de l'évolution du marché.

[Pouvoirs publics et photovoltaïque : une industrie française en perte de repères](#)

[Réactions des professionnels du secteur suite aux annonces d'ERDF sur des risques de coupures d'électricité liées au PV](#)

Juillet 2010

Fin Juin dernier, suite au colloque de l'Union française des l'électricité, la présidente d'ERDF annonçait que "la prolifération des panneaux photovoltaïques pourrait se traduire par des coupures de courant »

L'information a été relayée par plusieurs organismes de presse spécialisée. Un extrait est disponible [sur le site de bati-actu](#)

Face à ces propos, plusieurs professionnels de la filière ont souhaité répondre à la présidente d'ERDF

- [Télécharger les réactions d' Hélène Gassin, vice-présidente de la Région Ile-de-France, Denis Baupin, maire-adjoint de la Ville de Paris et Didier Lenoir, vice-président du CLER](#)
- [Télécharger le communiqué de presse du GPPEP](#)

Réaction du GPPEP suite à l'annonce de baisse du crédit d'impôt

Juillet 2010

Le GPPEP fait part de son point de vue dans un communiqué de presse concernant les annonces faites par M. BORLOO sur la baisse du crédit d'impôt.

Nouvelle circulaire à l'attention des exploitants agricoles

Juillet 2010

La présente circulaire indique les conditions d'éligibilité des panneaux photovoltaïques applicables à compter du 1^{er} janvier 2010 et apporte des précisions, applicables pour les dossiers déposés à compter de la parution de la présente circulaire, sur la prise en compte des dépenses en matière de gestion des effluents d'élevage dans les cas dérogatoires prévus par la réglementation.

[Télécharger la circulaire du 30 Juin 2010](#)

Réaction du SER suite aux annonces de baisse de crédit d'impôt

Juillet 2010

M. Jean-Louis BORLOO a récemment annoncé dans les Echos son intention de baisser le taux du crédit d'impôt, notamment pour les systèmes photovoltaïques. Suite à ces annonces, le SER fait part de son point de vue sur la question.

Nouveaux pass innovations publiés

Juillet 2010

Trois nouveaux pass innovations ont été publiés :

photovoltaïque.info



- Procédé ALEOSOLAR de la société ALEO SOLAR
- Procédé Kpvsyst et Kpvsyst+ de la société KBEA
- Procédé Photon stell de la société Profil S

[Consulter les pass innovations](#)

[Carte mensuelle de productible du mois de juin 2010](#)

Juillet 2010

La carte mensuelle de productible pour le mois de juin 2010 est disponible

[Consulter les cartes](#)



[Conditions de modification d'une Demande de Contrat d'Achat](#)

Juillet 2010

Sur la page du tarif d'achat ([lien](#)), des informations ont été ajoutées en bas de page concernant les conditions de modification d'une demande de contrat d'achat. En effet, pour la période de transition, nous assistons à des cas de modification de l'installation photovoltaïque pour diverses raisons (retard de livraison, rupture de stocks, erreur au moment de remplir la demande...). L'enjeu étant de ne pas perdre le tarif d'achat préalablement obtenu, il est important d'identifier quels sont les éléments modifiables sans avoir à refaire une nouvelle demande.




[Pre-norme DIN_VDE_0126](#)

Juillet 2010

Le rapport public concernant la traduction non-officielle de la norme DIN VDE 0126 vient d'être publié par le consortium d'acteurs du programme ESPRIT (Etudes Scientifiques Prénormatives sur le Raccordement au réseau électrique d'Installations Techniques photovoltaïques), co-financé par l'ADEME.

Le photovoltaïque « raccordé réseau » (PV) s'est fortement développé en France à partir de 2006. Etant donné le faible nombre d'installations de l'époque (quelques centaines tout au plus), les gestionnaires de réseaux français ont donc fait le choix de s'appuyer sur une « pré-norme » allemande, la [DIN VDE 0126](#), dans leur référentiel relatif au PV. De quelques années en avance, l'Allemagne avait déjà des textes de loi précis concernant les conditions techniques de raccordement du PV. Les constructeurs d'onduleurs ont donc proposé des produits répondant à cette pré-norme qui a rapidement montré ses limites et qui a évolué en conséquence.

L'objet de ce document est de présenter une traduction de la dernière version de cette pré-norme, de synthétiser ses principales évolutions, en précisant les raisons et d'aider à appréhender les tenants et aboutissants de cette DIN. En effet, bien que cette pré-norme fasse partie des documents techniques de référence des gestionnaires de réseau français actuellement, aucune version française officielle n'est parue à ce jour. C'est pour pallier ce manque que le présent document a été rédigé.

-  [Pre-norme DIN VDE 0126 - Esprit - juin 2010 \(PDF - 822.6 ko\)](#)
Évolutions de la DIN VDE 0126 de la version de 1994 à la DIN VDE 0126-1-1 de 2006

Décalage permanence PV

Juillet 2010

Veillez noter que la permanence Photovoltaïque de ce mercredi 07 Juillet 2010 n'aura pas lieu. Elle est reportée au jeudi 08 Juillet 2010.

Les horaires restent eux inchangés à savoir de 14h à 17h30.

Nous vous informons également que la permanence photovoltaïque ne sera pas assurée mercredi 14 Juillet.

Cordialement,

L'équipe PV, HESPUL

Note du MEEDDM sur le tarif d'achat photovoltaïque

Juillet 2010

Une note d'information du MEEDDM (Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer) à propos des tarifs d'achat de l'électricité produite à partir d'installation photovoltaïque sera mise en ligne cette semaine sur le site Internet du ministère. Elle apportera de nombreuses explications sur plusieurs points soumis à interprétations, notamment ce qu'il faut entendre par "bâtiment à usage d'enseignement et de santé". Elle a également été envoyée sous forme de circulaire aux services et sera publiée au bulletin officiel et sur le site d'ici une à deux semaines.

Le ministère invite tous les acteurs à relayer cette note et son contenu auprès de l'ensemble des intervenants de la filière.

[La Note du MEEDDM](#)



Colloques université de Poitiers du 4 et 5 février : Agriculteurs exploitants et photovoltaïque

Juin 2010

Le 4 et 5 février 2010 le colloque ayant pour thème : "Photovoltaïque et Agriculture : un droit entre ombre et lumière" a eu lieu à l'Université de Poitiers.

Les deux jours ont été filmés et les vidéos sont rendues publiques à travers le site de l'Université. Vous pourrez ainsi retrouver toutes les discussions qui ont eu lieu autour de ce thème à l'adresse suivante :

[Les vidéos des colloques](#)

Par ailleurs, retrouvez notre rubrique agriculteur sur notre site à cet endroit : [Informations relatives aux exploitants agricoles](#)

Note de position centrales au sol

Juin 2010

Les associations de la protection de l'environnement et de la promotion des énergies renouvelables françaises se sont regroupées pour affirmer leur soutien au développement des parcs photovoltaïques installés au sol et raccordés au réseau. Parmi celles-ci, on retrouve [le CLER \(Comité de Liaison des Énergies Renouvelables\)](#), [le RAC-France \(Réseau Action Climat\)](#), [FNE \(France Nature Environnement\)](#), [Greenpeace](#), [la LPO \(Ligue de Protection des Oiseaux\)](#), [HESPUL](#) et [SOLAGRO](#).

Dans cette note de position, ces associations réaffirment leur soutien au développement de cette filière, mais pas **"à tout prix et pas n'importe comment"**. Elles y reconnaissent ainsi une alternative durable aux énergies fossiles et fissiles, une possibilité de construire une politique énergétique ambitieuse, reposant sur une maîtrise des impacts négatifs sur l'environnement et construite sur des stratégies territoriales cohérentes.

Pour consulter le communiqué de presse, suivez le lien ci-dessous :



Mise à jour du site

Juin 2010

Le catalogue des grands systèmes photovoltaïques (centrales et fermes solaires) raccordés au réseau en métropole a été mis à jour. Vous pourrez le retrouver en cliquant sur le lien suivant :

[Catalogue des grands systèmes](#)

Nouveaux pass innovations publiés

Juin 2010

4 nouveaux pass innovations ont été publiés :

- Procédé ADI WATT de la société TRIANGLE
- Procédé Megaslate de la société 3S SWISS SOLAR SYSTEMS AG
- Procédé YANDALUX GmbH de la société PV-TEC
- Procédé Soprasolar Mono de la société Solardis

[Consulter les pass innovations](#)

Nouveaux pass innovations publiés

Juin 2010

Un nouveau pass innovation a été publié :

- Société DOME SOLAR, procédé FIBRO SOLAR – ITAL SOLAR

[Consulter les pass innovations](#)

Nouveaux pass innovations publiés

Juin 2010

Un nouveau pass innovation a été publié :

- Société FRANCE PHOTOVOLTAÏQUE, procédé BACSUN

[Consulter les pass innovations](#)



Nouvelle publication : Raccordement des installations

photovoltaïques au réseau public de distribution électrique

basse tension

Juin 2010

Ce document est le fruit d'un travail collaboratif réalisé dans le cadre du projet de recherche ESPRIT, qui traite du raccordement des installations photovoltaïques (PV) au réseau public de distribution basse tension en France métropolitaine. Il rappelle le cadre réglementaire et technique français dans lequel se font les raccordements au réseau, identifie ses carences et

incohérences et recense les interactions, potentielles ou avérées entre les installations PV et les réseaux publics de distribution. Des anomalies de fonctionnement constatées sur des installations en service sont ensuite listées et analysées pour conduire à des recommandations et préconisations en vue de pallier aux manques de la réglementation française et de définir un cahier des charges rassemblant les exigences auxquelles devraient se conformer les onduleurs PV. L'objectif est d'établir les bases d'un cadre réglementaire qui satisfera les gestionnaires du réseau et les producteurs et qui permettra un meilleur fonctionnement des installations PV raccordées.

[Consulter la publication correspondante](#)

Nouveau texte réglementaire : application des dispositions du décret du 23 avril 2008 aux installations déjà raccordées aux réseaux publics

Juin 2010

Est publié le décret n° 2010-502 du 17 mai 2010 modifiant le décret n° 2008-386 du 23 avril 2008 relatif aux prescriptions techniques générales de conception et de fonctionnement pour le raccordement d'installations de production aux réseaux publics d'électricité.

Ce décret impose la mise en conformité des installations de production existantes déjà raccordées aux réseaux publics d'électricité face aux dispositions du décret du 23 avril 2008 et fixe des échéances pour la mise en conformité des conventions et contrats existants aux dispositions de ce même décret.

Vous pouvez consulter les textes réglementaires applicables au photovoltaïque raccordé au réseau dans l'article "Textes réglementaires".

Vous pouvez également [consulter l'avis de la Commission de Régulation de l'Energie](#) au sujet de ce décret.

Carte mensuelle de productible du mois de mai 2010

Juin 2010

La carte mensuelle de productible pour le mois de mai 2010 est disponible

[Consulter les cartes](#)



Hespul au salon des énergies renouvelables

Mai 2010

Du mercredi 16 au vendredi 18 juin se tiendra à Paris Expo Porte de Versailles le salon des énergies renouvelables.

Le CLER et HESPUL seront présent sur le stand F 67, hall 1.

N'hésitez pas à contacter HESPUL si vous souhaitez obtenir une invitation

Raccordement : Fourniture de l'autorisation d'urbanisme avant le

1^{er} juin

Mai 2010

ERDF a publié la semaine dernière la dernière version du document "Procédure de traitement des demandes de raccordement des installations de production d'électricité, de puissance > 36 kVA, au réseau public de distribution". Cette nouvelle mise à jour impose à tous les producteurs ayant fait des demandes de raccordement avant le 1^{er} décembre 2009 et pour lesquels la convention de raccordement n'a pas été envoyée, de fournir l'autorisation d'urbanisme avant le 1^{er} juin 2010. A défaut, le projet sort de plein droit de la file d'attente.

Extrait du document :

"Pour conserver sa place dans la file d'attente, le demandeur de tout projet photovoltaïque dont la convention de raccordement n'a pas été envoyée par ERDF au 1^{er} décembre 2009 et dont le projet est soumis à autorisation d'urbanisme selon les dispositions du décret n° 2009-1414 du 19 novembre 2009, devra transmettre à ERDF l'autorisation d'urbanisme applicable au projet dans les 6 mois qui suivent la date d'entrée en vigueur du décret pré-cité fixée au 1^{er} décembre 2009, soit au plus tard le 1^{er} juin 2010. Durant la période qui s'achève le 1^{er} juin 2010, la PTF déjà rec ?ue par le demandeur reste valable à l'exception des délais d'établissement de la convention de raccordement.

A défaut de la fourniture de l'autorisation d'urbanisme, le projet sort de plein droit de la file d'attente. Le cas échéant, les acomptes versés seront remboursés au demandeur après déduction des dépenses déjà engagées par ERDF.

La convention de raccordement ne sera adressée au demandeur, qu'après la fourniture de l'autorisation d'urbanisme de l'installation photovoltaïque telle que prévue par le décret pré-cité, et ce dans le délai prévu dans la PTF, mais seulement à compter de la date de réception par ERDF de cette autorisation d'urbanisme.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux projets non soumis aux dispositions du décret n°2009-1414 du 19 novembre 2009."

Nouveaux pass innovations publiés

Mai 2010

photovoltaïque.info



4 pass innovations a été publiés par le CSTB.

- Procédé SUN'ISO de la société SUN'R
- Procédé JMA-SOL de la société JMA-SOL
- Procédé BACSUN ECOSTREAM de la société ECOSTREAM
- Procédé STARFIX III de la société WURTH ELEKTRONIK FRANCE

[Consulter les pass innovations](#)

Nouvelle publication : Etat du parc photovoltaïque au 31 mars

2010

Mai 2010

La branche SOLER du SER publie sa note trimestrielle consacrée à l'état du parc photovoltaïque raccordé au réseau en France au 31 mars 2010.

[Consulter le document correspondant](#)



Conférence Urbanisme et Solaire - salon des ENR

Mai 2010

Dans le cadre du Salon des énergies renouvelables et du programme européen POLIS, HESPUL organise la conférence :

"Urbanisme et Solaire : intégrer l'énergie solaire dans la planification urbaine" Vendredi 18 juin 2010 de 10h à 12h30 Paris Expo - Porte de Versailles

INTERVENANTS

- Angela SAADE, HESPUL L'urbanisme solaire en Europe : enjeux et développement
- Nicolas ROUGE, SEMAVIP (SEM d'aménagement de la ville de Paris) Retour d'expérience et perspectives de développement de la ZAC de Clichy Batignolles
- Ramon ARNDT, ville de Munich Présentation de la politique solaire urbaine de la ville
- SPLA du Grand Lyon (Société Publique Locale d'Aménagement) Retour d'expérience sur le programme d'aménagement du quartier de la Confluence et projet de réaménagement du quartier de Sainte Blandine
- Bruno GAIDDON, HESPUL Retour d'expérience sur l'intégration du photovoltaïque en milieu urbain.

Le nombre de places étant limité, l'inscription est obligatoire. Inscription avant le 11 juin via le formulaire : <http://spreadsheets.google.com/view...>

Le programme européen POLIS a pour mission d'introduire une prise en compte des apports énergétiques solaires dans la planification urbaine en Europe. Ce type d'approche permet d'optimiser le développement de l'énergie solaire en milieu urbain et par conséquent de permettre de contribuer à un développement plus durable pour les quartiers en construction ou en rénovation. Dans ce type de démarche, la production d'énergie solaire (thermique ou photovoltaïque) devient un composant à part entière et indissociable du bâtiment pris en compte en amont de tout projet urbain.

L'objectif du travail, qui s'étendra sur trois ans est d'une part de répertorier et évaluer des politiques locales pour le développement du solaire déjà existantes et mises en place par des villes européennes. Ce retour d'expérience permettra dans un second temps de conduire des projets solaires urbains pilotes (ex : analyse et chiffrage du potentiel d'énergie solaire sur un quartier existant, développer un outil financier pour permettre à la commune d'investir localement dans le photovoltaïque) et de produire des plans d'actions plus globaux pour les villes participantes (Paris, Lyon, Munich, Malmö, Lisbonne, Vitoria).

www.polis-solar.eu



Projet photovoltaïque collectif et citoyen - Mardi 22 juin 19h à Villefranche-sur-Saône

Mai 2010

Un projet photovoltaïque collectif et citoyen à Villefranche-sur-Saône

Dans le cadre d'un appel à projet régional, la ville de Villefranche et l'association HESPUL accompagnent la mise en place d'un projet d'investissement collectif. La commune met à disposition d'un groupe de citoyen une toiture de son patrimoine qui sera équipée d'un système photovoltaïque.

Réunion d'information et constitution du groupe de travail

Mardi 22 juin 2010 à 19h à la "Maison des Familles" - salle 15 (1^{er} étage)

60 impasse Gaston Tessier à VILLEFRANCHE SUR SAÔNE

[Inscription obligatoire](#)

Plus d'informations sur ce projet auprès d'HESPUL

04 37 47 80 90

Nouveaux pass innovations publiés

Mai 2010

Un pass innovation a été publié par le CSTB.

photovoltaïque.info



- Procédé HELIOTOITURE PV de la société Jacques Giordano Industrie

Carte mensuelle de productible du mois d'avril 2010

Mai 2010

La carte mensuelle de productible pour le mois d'avril 2010 est disponible

[Consulter les cartes](#)

ERDF publie le nombre et la puissance des installations PV raccordées au réseau

Mai 2010

Selon ERDF, la puissance cumulée des systèmes photovoltaïques raccordées au réseau à **fin mars 2010** est de 271 MW soit 58 198 installations (France métropolitaine).

Il y a actuellement 66 599 systèmes soit 3 207,0MW en attente de raccordement.

Pour plus de précisions, consulter [l'article correspondant](#)



Initiative, en Loire-Atlantique, d'un projet collectif

Mai 2010

Un nouveau projet d'investissement collectif a vu le jour à Vigneux de Bretagne. La municipalité soutient le projet en mettant à disposition les toitures publiques. Aujourd'hui le groupe est constitué d'une quarantaine de personnes. Les travaux débuteront pendant l'été 2010.

[Pour en savoir plus sur ce projet, consulter l'article correspondant](#)



Nouvelle publication : Résumé des obligations administratives

Avril 2010

Le tableau disponible ci-après a pour objectif de résumer l'ensemble des obligations administratives en fonction des différentes puissances.

[Cliquez ici pour le télécharger](#)

Le tableau est également disponible à l'adresse suivante : <http://www.photovoltaique.info/Le-tarif-d-achat.html>



Retours d'expériences en copropriété

Avril 2010

Aujourd'hui très peu de projet en copropriété ont vu le jour. Un syndicat de copropriétaire à Montpellier, composé de 16 personnes, a souhaité mettre en place une installation photovoltaïque sur leur toit. L'installation photovoltaïque a été raccordée en mars dernier.

[Consulter l'article décrivant leur retour d'expérience dans le montage d'un tel projet](#)

Nouveaux pass innovations publiés

Avril 2010

Cinq nouveaux pass innovations ont été publiés par le CSTB.

- Procédé SIS3 R et P de la société SUNNCO
- Procédé SYSTOétanche de la société SYSTOVI
- Procédé "Système 35*50C" de la société MITJAVILA SAS
- Procédé ENERKIT de la société DISTRI SOLEIL
- Procédé PROFILELIOS de la société KERYO

[Consulter les pass innovations](#)

Le Comité d'Evaluation de l'Intégration Au Bâti (CEIAB)

opérationnel pour juillet

Avril 2010

"Afin d'accompagner tous ceux qui souhaitent s'équiper de panneaux photovoltaïques, le Comité d'Evaluation de l'Intégration Au Bâti (CEIAB) examine les procédés d'intégration photovoltaïques qui lui sont soumis, pour déterminer s'ils respectent ou non les critères d'intégration ou d'intégration simplifiée au bâti, au sens du nouvel arrêté tarifaire du 12 Janvier 2010, modifié par l'arrêté du 16 Mars 2010. Il tient à jour et en libre accès :

- une liste des procédés qui respectent les critères techniques d'intégration au bâti ;
- une liste des procédés qui respectent les critères techniques d'intégration simplifiée au bâti. "

A compter du 1^{er} juillet 2010 les listes des procédés d'intégrations photovoltaïques éligibles aux différentes primes seront mises en ligne à l'adresse ci-dessous

[Carte mensuelle de productible du mois de mars 2010](#)

Avril 2010

La carte mensuelle de productible pour le mois de mars 2010 est disponible

[Consulter les cartes](#)

[Information rapide d'ERDF sur l'application du Consuel](#)

Avril 2010

Contrôle de conformité des installations de production de puissance **supérieure à 36 kVA** :
Information rapide d'ERDF sur l'application du décret 2010-301 du 22 mars 2010, paru au JO du 23 mars 2010.

Installations nouvelles de puissance supérieure à 36 kVA et < 250 kVA

- Pour les demandes de mise en service reçues à partir du 24 mars 2010, ERDF ne programmera la mise en service que si elle est en possession d'une attestation de conformité visée par CONSUEL ;
- Pour les demandes de mise en service reçues avant le 24 mars 2010, l'attestation de conformité visée par CONSUEL n'est pas exigée pour la mise en service, les dispositions antérieures restent applicables (ERDF-PRO-RES_19E ou J.4.2-02).

Installations de production de puissance > 250 kVA raccordées au réseau public de distribution :

- La publication de ce décret n'introduit pas de nouvelles dispositions pour ces installations qui sont hors du champ d'application du décret 72-1120. Ces installations sont normalement soumises au décret 88-1056 du 14 novembre 88 au titre de la protection des travailleurs et à ce titre ERDF demande préalablement à la mise en service la fourniture d'un certificat vierge de remarques délivré par l'organisme ou du vérificateur agréé. Un arrêté à paraître en application de l'article 8 du décret 2008-386 du 23 avril 2008 précisera des dispositions applicables à ces installations.
-

 [Mise à jour du site](#)

Mars 2010

Deux articles viennent d'être mis à jour sur ce site afin d'intégrer les récentes évolutions tarifaires :

[Le cadre réglementaire : Textes réglementaires](#)

Ajout des textes récents

[Le cadre réglementaire : Le tarif d'achat](#)

Mise à jour du logigramme, ajout d'un tableau d'éligibilité aux tarifs de l'arrêté tarifaire 2006 dans la période transitoire

[Publications](#)

Mise à jour du logigramme, ajout d'un tableau d'éligibilité aux tarifs de l'arrêté tarifaire 2006 dans la période transitoire

► remise à jour le 30/03/2010

[Nouveaux pass innovations publiés](#)

Mars 2010

Deux nouveaux pass innovations ont été publiés par le CSTB.

- Procédé SILIKEN-BACSUN
- Procédé GAUTHIER SOLAR SYSTEME

[Consulter les pass innovations](#)

[Le Consuel devient obligatoire](#)

Mars 2010

Ce matin le texte rendant le Consuel obligatoire pour toute installation photovoltaïque d'une puissance inférieure à 250kVA raccordé au réseau public de distribution, a été publié au Journal Officiel.

- [Décret n° 2010-301 du 22 mars 2010 modifiant le décret n° 72-1120 du 14 décembre 1972 relatif au contrôle et à l'attestation de la conformité des installations électriques intérieures aux règlements et normes de sécurité en vigueur](#)
 - NOR : DEVE0927916D
-

[Arrêtés tarifaires complémentaires publiés ce matin](#)

Mars 2010

Ce matin au Journal Officiel, sont publiés les tant attendus arrêtés tarifaires.

Vous pouvez les consulter directement ici :

- [Arrêté du 16 mars 2010 relatif aux conditions d'achat de l'électricité produite par certaines installations utilisant l'énergie radiative du soleil](#)
 - NOR : DEVE1006508A
 - précisions sur les indices, rectification du texte relatif à la prime d'intégration et limitation de l'application de la prime d'intégration aux systèmes inférieurs à 250kWc
- [Arrêté du 16 mars 2010 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par certaines installations utilisant l'énergie radiative du soleil telles que visées au 3° de l'article 2 du décret n° 2000-1196 du 6 décembre 2000](#)
 - NOR : DEVE1006506A
 - application des arrêtés tarifaires de juillet 2006 et de janvier 2010 selon l'avancée des projets

Vous pouvez également [consulter la délibération](#) de la Commission de Régulation de l'énergie à ce sujet.

[Nouvelle publication : Note trimestrielle sur l'état du parc par SER-SOLERE](#)

Mars 2010

La note trimestrielle de SOLER, branche photovoltaïque du Syndicat des énergies renouvelables, consacrée à l'état du parc photovoltaïque raccordé au réseau en France au 31 décembre 2009, est désormais disponible.

[Télécharger la publication](#)

[Appel d'offres - Energie solaire](#)

Mars 2010

La Commission de Régulation de l'Energie publie l'état des lieux des réponses à l'appel d'offres portant sur des installations au sol de production d'électricité à partir de l'énergie solaire.



[Guide des démarches administratives pour les installations de puissances inférieures à 36 KVA](#)

Mars 2010

photovoltaïque.info



Compte tenu des évolutions réglementaires, plusieurs modifications administratives ont été apportées pour obtenir le contrat de raccordement et le contrat d'achat. Le guide des démarches administratives et contractuelles pour les installations inférieures à 36 KVA a été mis à jour et intègre désormais les dernières évolutions réglementaires.

Pour consulter le document, se référer à la [rubrique " publications"](#)

Pour pouvez également télécharger le document en [cliquant ici](#)

Cartes mensuelles de productible

Mars 2010

La carte mensuelle de productible pour le mois de février 2010 est disponible

[Consulter les cartes](#)

Annuaire des industriels du photovoltaïque

Mars 2010

Le SER a publié en ce début d'année un annuaire de l'ensemble des industriels du photovoltaïque.

Pour télécharger cet annuaire, [cliquez ici](#)

Vous pouvez également le consulter dans la [rubrique "publication"](#)

Nouveaux pass innovations publiés

Mars 2010

Quatre nouveaux pass innovations ont été publiés par le CSTB.

- Procédé FlexLight PVL XXX TPO® (ADVANCED GREEN TECHNOLOGIES)
- Procédé FlexLight PVL XXX EPDM® (ADVANCED GREEN TECHNOLOGIES)
- Procédé BACSUN/IBC SOLAR (IBC SOLAR)
- Procédé ENERGY ROOF (Société SOLAR CENTURY)

[Consulter les pass innovations](#)

Raccordement au réseau : un nouvel arrêté a été publié

Mars 2010

Un arrêté a été publié le 15 février 2010 modifiant l'arrêté du 23 avril 2008 relatif aux prescriptions techniques de conception et de fonctionnement pour le raccordement au réseau public de distribution d'une installation de production d'électricité.

[Cliquez ici](#) afin de télécharger l'arrêté modificatif.

Puissance totale raccordée au réseau fin décembre 2009

Février 2010

Les données de puissance de raccordement au réseau électrique ont été publiées par le gestionnaire de réseau ERDF.

Au total 200 MW de puissance photovoltaïque sont raccordées au réseau de distribution en France Métropolitaine fin décembre 2009 dont 71 MW en région "Méditerranée". Cette puissance est répartie sur 41773 sites.

La puissance moyenne des systèmes raccordés en France Métropolitaine est de 5 kW ce qui montre que les systèmes de petites puissances restent majoritaires en nombre.

En ce qui concerne la file d'attente, 58127 projets cumulant une puissance de 2536 MW ont fait des demandes de raccordement. La puissance moyenne des systèmes en file d'attente est de 44 kW. Parmi ces demandes, 2339,5 MW concernent des projets de puissance supérieure à 36 kW.

Pour télécharger toutes les données : <http://www.erdfdistribution.fr/elec...>

Evolutions tarifaires, réaction des acteurs de la filière

Février 2010


Deux nouveaux communiqués de presse viennent d'être publiés. Ils répondent aux évolutions tarifaires exposées dans le communiqué de l'Etat du 18 février 2010.

Un communiqué commun d'Apesi, CLER, Enerplan, Hespul et Synaip affirme :

Il convient *a minima* que les projets, qui étaient à un stade significatif d'engagement réel à la date de publication du nouvel arrêté, soit le 12 janvier 2010, puissent bénéficier des tarifs sur lesquels leur équilibre financier était bâti, faute de quoi de nombreux opérateurs sérieux et de bonne foi risquent de mettre la clé sous la porte.

Ils concluent avec :

Au total, tirant les leçons de l'expérience douloureuse qui vient d'avoir lieu, les objectifs du futur nouvel arrêté doivent d'abord être de ne pas anéantir les investissements effectués depuis parfois plusieurs années par les porteurs de projets sérieux, ensuite de garantir un niveau de rentabilité correct à toutes les typologies et toutes les tailles de systèmes photovoltaïques, y compris ceux posés sur bâti et non intégrés qui représentent un potentiel considérable pour un coût réduit, qui plus est sans risque de conflit d'usage des sols et enfin d'assurer une bonne visibilité tarifaire aux acteurs de la filière, nécessaire pour leur permettre d'investir sereinement pour développer des solutions performantes.

Télécharger le communiqué ici :  [CP Nouveaux Tarifs PV-240210 \(PDF - 79.6 ko\)](#)
COMMUNIQUÉ DE PRESSE Apesi, CLER, Enerplan, Hespul et Synaip

Le **SER / SOLER** a publié son communiqué le 22 février, en soulignant :

La filière industrielle du photovoltaïque ne comprendrait pas que les projets engagés soient indument pénalisés, ce qui menacerait l'existence même de l'ensemble des entreprises qui y contribuent : ensembleurs, installateurs, fournisseurs, sous-traitants...

Ils ajoutent

Les professionnels des énergies renouvelables proposent que l'on retienne des critères clairs, robustes et vérifiables sur tous les segments de marché, comme cela a été annoncé pour le seul secteur agricole. Ces critères sont ceux qui prouvent le franchissement d'étapes fondamentales dans le développement des installations comme, par exemple, l'obtention du permis de construire, la demande complète de raccordement, l'acompte versé au gestionnaire de réseau ou encore le début des travaux.... Le plafond de 250 kW proposé par le gouvernement pour traiter les dossiers en attente ne permet pas d'identifier les dossiers fiables et conduit à éliminer de nombreux dossier à des stades élevés d'avancement.

Télécharger le communiqué ici :  [CPTarifsPV220210 \(PDF - 78.2 ko\)](#)
COMMUNIQUÉ DE PRESSE SER_SOLER

[Cartes mensuelles de productible 2010](#)

Février 2010

La carte de productible pour le mois de janvier 2010 est disponible.

[Un nouvel arrêté tarifaire pour début mars 2010](#)

Février 2010

Dans un communiqué de presse publié tard hier soir le Ministère précise ses intentions quand à la gestion de la "bulle spéculative" qui s'est développée fin 2009. Les dispositions suivantes seront publiées dans un arrêté début mars :

Le Ministère du Développement durable a décidé que pourront bénéficier des tarifs fixés en 2006 (ancien tarifs) :

1. Les installations pour lesquelles une demande de contrat d'achat a été formulée avant le 1^{er} novembre 2009 ;
2. Les installations de puissance inférieure à 36 kWc (soit 360 m² de panneaux) pour lesquels une demande de contrat d'achat a été formulée avant le 11 janvier 2010 ;
3. Les installations de puissance comprise entre 36 et 250 kWc (soit 2 500 m² de panneaux) pour lesquelles une demande de contrat d'achat et une demande complète de raccordement ont été formulées avant le 11 janvier 2010 ;
4. Les installations de puissance comprise entre 36 et 250 kWc pour lesquels une demande de contrat d'achat a été formulée avant le 11 janvier 2010 et qui remplissent toutes les conditions suivantes :
 - o **a)** l'installation est intégrée à un bâtiment agricole ;
 - o **b)** l'installation a fait l'objet d'une déclaration préalable ou d'une demande de permis de construire avant le 11 janvier 2010 ;
 - o **c)** le producteur dispose d'une attestation du préfet de département certifiant que, au 11 janvier 2010 :
 - **i.** le producteur est l'exploitant agricole de la parcelle sur laquelle est située le bâtiment ;
 - **ii.** le producteur est propriétaire du bâtiment ou en dispose dans le cadre d'un bail rural ;
 - **iii.** le bâtiment est nécessaire au maintien et au développement de l'exploitation agricole.

Des évolutions sont à attendre quant à l'éligibilité à la prime d'intégration au bâtiment :

... afin de tenir compte des enseignements de l'analyse des dossiers reçus fin 2009, le bénéfice des tarifs d'intégration au bâti (58 ou 50 c€/kWh) sera désormais limité aux seules installations de puissance inférieure à 250 kWc.

Vous pouvez télécharger le communiqué en cliquant ici :



[comm_presse_MEEDDM_17_fevrier2010.pdf \(PDF - 78.2 ko\)](#)

Communiqué de Presse MEEDDM : Tarifs photovoltaïques 17fevrier2010

[Avis de l'ADEME sur les parcs photovoltaïques au sol](#)

Février 2010

L'ADEME a publié une note présentant les enjeux du développement des parcs photovoltaïques au sol en France ainsi que l'avis de l'agence sur le développement de ce type de système.

[Télécharger la note](#)

Précisions de la part du Ministère sur "la période de la bulle spéculative"

Février 2010

Presque perdu dans la refonte du site web du MEEDDM, quelques précisions sur la question des demandes de contrat d'achat réalisées entre le 1 novembre 2009 et le 15 janvier :

... Par dérogation, le Gouvernement a cependant décidé :

- que les projets pour lesquels la demande de contrat d'achat est intervenue avant le 1^{er} novembre 2009 pourront bénéficier du tarif fixé en 2006 ;
- que les projets pour lesquels la demande de contrat d'achat est intervenue à compter du 1^{er} novembre 2009 pourront bénéficier du tarif fixé en 2006 s'il s'avère qu'ils ont été menés de bonne foi, sans caractère spéculatif ou abusif, et qu'ils étaient, le 11 janvier 2010, à un stade avancé de réalisation. Les critères précis caractérisant ces projets sont en cours de définition.

Cette mesure dérogatoire sera prochainement transcrite dans un arrêté.

Par ailleurs quelques informations sur le " le comité d'évaluation de l'intégration au bâti (CEIAB) " sont également disponibles :

Afin d'aider les particuliers et les installateurs dans le choix de leur système photovoltaïque, le comité d'évaluation de l'intégration au bâti (CEIAB) sera lancé début 2010. Composé d'experts de la sphère publique, il aura pour but d'examiner les différents systèmes photovoltaïques qui lui seront soumis par les fabricants et les distributeurs. Pour chaque produit, il rendra un avis qui précisera si le système lui paraît compatible ou non avec les critères techniques à remplir pour bénéficier de la prime d'intégration au bâti. Avant d'installer un dispositif photovoltaïque sur un bâtiment, tout porteur de projet est ainsi invité à vérifier que le système qu'on lui propose bénéficie d'un avis positif du CEIAB.

Mise à jour du site

Février 2010

Deux articles viennent d'être mis à jour sur ce site.

Le premier s'agit d'un exemple de bonnes pratiques de parc photovoltaïque au sol.

La commune de Collobrières a mis en place un appel à projet pour la réalisation d'un système photovoltaïque au sol, et a choisi non pas le plus grand système proposé, mais le plus adapté aux enjeux environnementaux de la commune.

[Parcs photovoltaïques au sol : Exemples de bonnes pratiques](#)

Le deuxième concerne l'article sur la Fabrication et l'impact environnemental des systèmes photovoltaïques.

Le projet ESPACE-PV, (Eco-conception d'un Système Photovoltaïque par l'Analyse de son Cycle de vie et son impact sur l'Environnement) met à disposition les résultats des études afin d'apporter des arguments scientifiques, techniques et économiques sur le positionnement du photovoltaïque en terme d'impact environnemental.

[Fabrication et impact environnemental](#)

Traitement des demandes de contrat d'achat réalisées auprès d'EDF AOA fin 2009

Février 2010

EDF AOA a reçu un nombre de demande de contrat d'achat très important fin 2009. Une cellule spécifique dédiée à la saisie informatique des demandes a donc été mise en place, mais à ce jour, la saisie n'est pas encore terminée.

Les dossiers non-saisis ne figurent pas dans le système informatique EDF AOA. Un délai d'environ 3 semaines supplémentaires est nécessaire pour terminer la saisie.

Rappel des procédures de traitement :

Demandes pour les systèmes inférieurs à 36kVA

- si une adresse email était spécifiée dans la demande, le demandeur reçoit une confirmation de réception de la demande par voie informatique
- s'il n'y avait pas d'adresse email spécifiée dans la demande, le demandeur ne reçoit aucune confirmation de réception

Les demandeurs qui ont fourni un numéro de CRAE lors de leur demande initiale de contrat d'achat peuvent vérifier l'avancement de leur dossier sur le site web d'EDF AOA :

<http://www.edf-oasolaire.fr>

Attention, le nom du demandeur doit impérativement être orthographié de la même manière que celle enregistrée par EDF AOA. Vous pouvez contacter EDF AOA sur leur numéro 0810 716 500 afin de vérifier l'orthographe exacte utilisée si vous ne parvenez pas à vous connecter.

Demandes pour les systèmes supérieurs à 36kVA

- toutes les demandes recevront une confirmation de réception, à partir du moment où EDF AOA s'estime capable d'attribuer un tarif d'achat

Attention, EDF AOA n'attribue pas de tarif pour l'instant, devant les incertitudes engendrées par les préconisations de l'Etat et les textes légaux actuellement en vigueur.

Lorsqu'ils seront en capacité d'attribuer un tarif d'achat, un délai minimal d'un mois peut être accordé pour communiquer auprès de tous les producteurs en attente de réponse.



Evolution de la Taxe Professionnelle au profit de l'IFER

Février 2010

Depuis la parution de la loi de finance pour 2010 les installations photovoltaïques sont soumises à une imposition forfaitaire nommée IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux d'énergie). Celle-ci remplace la Taxe Professionnelle.

Elle s'applique aux installations photovoltaïques dont la puissance est supérieure à 100 kW et aux postes de transformations.

Mise en place à l'échelle nationale du portail "Petits Producteurs"

ERDF

Février 2010

Le portail "Petits Producteurs" ERDF (installations < 36kVA), dont la généralisation en métropole vient d'être achevée, sera prêt à recevoir les nouvelles données le 8 février prochain. En attendant, son accès sera bloqué dès le mardi 2 février 2010 pour préparer la mise en place des nouvelles procédures de transferts de données entre ERDF et EDF AOA.

Le portail Petits Producteurs permet :

- Le dépôt et le suivi d'une demande de raccordement au réseau pour une installation de production d'électricité d'une puissance inférieure à 36 kVA,
 - L'estimation du montant du futur devis de raccordement.
-

Nouvelles procédures administratives pour les installations de puissance inférieure à 36 KVA

Février 2010

Suite à la publication de l'arrêté tarifaire du 12 janvier dernier, de nombreuses procédures administratives sont, ou vont être modifiées.

Le nouveau formulaire ERDF pour les demandes de raccordement dont la puissance est inférieure à 36kVA est désormais disponible. Ce formulaire intègre les informations nécessaires à la demande de contrat d'achat, qui pour ces systèmes, n'est plus à faire par ailleurs.

Doctrine nationale sur les systèmes au sol : circulaire du 18 décembre 2009

Janvier 2010

La circulaire du 18 décembre 2009 relative au développement et au contrôle des centrales photovoltaïques au sol, non-publiée au Journal Officiel, signé de Jean-Louis Borloo et à destination des Préfets de région, a pour objectif d'explicitier la doctrine nationale sur le sujet.

La DREAL Midi Pyrénées met à disposition la circulaire sur son portail internet.



Nouvel article : Murs anti-bruit photovoltaïques

Janvier 2010

Le mur anti-bruit photovoltaïque est basé sur un double concept, production d'électricité et protection acoustique, qui permet la réalisation des systèmes photovoltaïques de taille importante sans pour autant occuper de surface supplémentaire au sol.

Avis de la CCS sur les mesures de sécurité à prendre en cas d'installation de modules photovoltaïques

Janvier 2010

La Commission Centrale de Sécurité (CCS) a rendu public son avis sur les mesures de sécurité à prendre en cas d'installation de panneaux photovoltaïques **dans un établissement recevant du public**

Les informations relatives au photovoltaïque se trouvent à la page 5 du document précité.

Nouveaux tarifs d'achat photovoltaïque : communiqué de presse d'ENERPLAN

Janvier 2010

ENERPLAN publie un communiqué de presse suite à l'annonce de l'arrêté tarifaire du 14 janvier.

ENERPLAN déclare :

Enerplan regrette qu'au motif d'empêcher la construction de hangars artificiels producteurs d'électricité, on brime tous les bâtiments neufs hors résidentiels. Le tarif d'achat bonifié n'est pas une fin en soi, ni un coût à fonds perdus. C'est un investissement nécessaire, sur une période limitée, pour développer en France un secteur porteur d'avenir.

[Nouveaux tarifs d'achat photovoltaïque : communiqué de presse du GPPEP](#)

Janvier 2010

Le GPPEP publie un communiqué de presse suite à l'annonce de l'arrêté tarifaire du 14 janvier.

Le GPPEP déclare :

Bien que l'impact de ce nouvel arrêté soit faible pour les installations des particuliers (inférieures à 3kWc), le GPPEP regrette que la période de transition, initialement prévue jusqu'en 2012, ne soit pas totalement respectée et que ce nouveau décret maintienne en l'état les positions sur les tarifs liés à l'intégration toiture.

[Nouveaux tarifs d'achat photovoltaïque : communiqué de presse de l'APESI](#)

Janvier 2010

L'APESI publie un communiqué de presse suite à l'annonce de l'arrêté tarifaire du 14 janvier. Christian Cachat, président de l'APESI déclare :

"Cela n'était initialement pas prévu, et l'objectif du gouvernement n'est pas clair. Le fait d'avoir revu les critères d'intégration semble logique. Cependant, certaines tranches de la profession risquent de pâtir énormément de cette nouvelle réglementation (...)"

[Nouvel arrêté tarifaire : réaction de l'APESI](#)

[Nouveaux tarifs d'achat photovoltaïque : communiqué de presse CLER / Hespul](#)

Janvier 2010

Hespul publie, avec le CLER, une réaction à l'arrêté tarifaire publié ce matin 14 janvier au Journal Officiel.

Selon le communiqué, titré "La « bombe photovoltaïque » : un alibi bancal pour une politique boiteuse"

...il semblerait que le gouvernement, et derrière lui les grands industriels, se refuse à donner une vraie chance à l'essor du photovoltaïque, et ce malgré ses qualités d'accessibilité au plus grand nombre.

Nouveaux tarifs d'achat photovoltaïque : communiqué de presse du SER et SOLER

Janvier 2010

Suite à la publication du nouvel arrêté tarifaire par le MEEDDM, le SER a publié un communiqué de presse afin de commenter le contenu du texte.

André ANTOLINI, Président du SER déclare :

« Nous découvrons aujourd'hui les chiffres de demandes de contrat d'achat. Il est clair que le volume inattendu de demandes auxquelles le gouvernement a été confronté représentait une menace réelle pour la pérennité de la filière. Ce nouvel arrêté fixe un cadre plus restrictif que le précédent. Même si nous comprenons les motivations du gouvernement, force est de constater qu'il risque de provoquer des difficultés pour les professionnels qui devront s'adapter à ce nouveau mécanisme. Nous serons donc attentifs aux mesures de transition qui seront mises en place. SER- SOLER s'engage à poursuivre ses efforts pour soutenir le développement d'une véritable filière industrielle française. »

Publication de l'arrêté du 12 janvier 2010 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie radiative du soleil

Janvier 2010

L'arrêté du 12 janvier 2010 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie radiative du soleil est publié ce matin, conformément à l'annonce faite hier par le Ministère.

C'est désormais la date de demande complète de raccordement au réseau qui détermine le tarif d'achat applicable, et non pas l'année de la demande complète de contrat d'achat.

Nouveaux tarifs : c'est pour demain

Janvier 2010

Ce matin le Ministère communique le nouvel arrêté tarifaire, dont la publication est prévue pour demain jeudi 14 janvier. Vous pouvez le télécharger à l'adresse ci-dessous.

Quelques extraits :

Pour les installations bénéficiant de la prime d'intégration au bâti situées sur un bâtiment à usage principal d'habitation au sens de l'article L. 631-7 du code de la construction et de l'habitat, d'enseignement ou de santé, le tarif applicable à l'énergie active fournie est égal à **58 c€/kWh**.

Pour les installations bénéficiant de la prime d'intégration au bâti situées sur d'autres bâtiments, le tarif applicable à l'énergie active fournie est égal à **50 c€/kWh**.

Pour les installations bénéficiant de la prime d'intégration simplifiée au bâti, le tarif applicable à l'énergie active fournie est égal à **42 c€/kWh**

Pour les autres installations, le tarif applicable à l'énergie active fournie est égal à

- en Corse, dans les départements d'outre-mer et dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte : 40 c€/kWh ;
- en métropole continentale : $(T * R)$, formule dans laquelle :
 - T = 31,4 c€/kWh ;
 - pour les installations d'une puissance crête inférieure ou égale à 250 kilowatts crête, la valeur de R est égale à 1 ;
 - pour les installations d'une puissance crête est définie à l'annexe 3 du présent arrêté.

L'Énergie solaire en milieu urbain

Janvier 2010

Dans le cadre des **Assises nationales de l'énergie à Dunkerque du 26 au 28 janvier 2010**, Hespul, l'Agence Locale de l'Énergie de Lyon et la Ville de Paris organisent un atelier sur le développement de l'énergie solaire en milieu urbain.

Mardi 26 janvier 2010 de 10h à 12h30 (matinée réservée aux rencontres entre les réseaux) au Palais des Congrès « Kursaal » de Dunkerque :

- Présentation du projet européen POLIS : « identification et mobilisation du potentiel solaire via les stratégies locales »
- Retour d'expérience de villes européennes
- Temps d'échange

Vous élaborez un plan solaire pour votre collectivité, vous travaillez dans ce domaine, venez échanger pendant cette matinée.

Formulaire d'inscription : <http://spreadsheets.google.com/view...>

www.polis-solar.eu

Le programme européen POLIS a pour mission d'introduire une prise en compte des apports énergétiques solaires dans la planification urbaine en Europe. Ce type d'approche permet d'optimiser le développement de l'énergie solaire en milieu urbain et par conséquent de permettre de contribuer à un développement plus durable pour les quartiers en construction ou en rénovation. Dans ce type de démarche, la production d'énergie solaire (thermique ou photovoltaïque) devient un composant à part entière et indissociable du bâtiment pris en compte en amont de tout projet urbain.

L'objectif du travail, qui s'étendra sur trois ans est d'une part de répertorier et évaluer des politiques locales pour le développement du solaire déjà existantes et mises en place par des villes européennes. Ce retour d'expérience permettra dans un second temps de conduire des projets solaires urbains pilotes (ex : analyse et chiffrage du potentiel d'énergie solaire sur un quartier existant, développer un outil financier pour permettre à la commune d'investir localement dans le photovoltaïque) et de produire des plans d'actions plus globaux pour les villes participantes (Paris, Lyon, Munich, Malmö, Lisbonne, Vitoria).

Systemes photovoltaïques collectifs en Alsace et en Ile de France

Janvier 2010

Deux nouvelles actualités sur le développement des systèmes photovoltaïques coopératifs ont été publiées dans la rubrique "Groupement d'investisseurs". Il s'agit de la mise en place d'une coopérative de montage de projet photovoltaïque en Ile de France et du premier projet de 28 kWc de l'association Énergie Citoyenne d'Alsace.

Pour plus d'informations vous pouvez [consulter l'article](#).

Tarifs d'achat 2010 (arrêté de juillet 2006)

Janvier 2010

En attendant le très attendu "nouvel arrêté tarifaire", voici les tarifs d'achat pour les demandes complètes de contrat d'achat réalisées à partir de 01/01/2010, avec un coefficient K égal à 1,05006.

L'indice PPEI a chuté de presque 8% depuis le calcul du tarif d'achat 2009, d'où la baisse importante du tarif.

Métropole

Tarif de base T = 31,502 c€/kWh

Tarif de base avec prime d'intégration T+I = **57,753 c€/kWh**

Corse, DOM, St Pierre et Miquelon

Tarif de base T = 42,002 c€/kWh

Tarif de base avec prime d'intégration T+I = 57,753 c€/kWh

[Décembre 2009 : Les données de productible PV sont disponibles](#)

Janvier 2010

Les données de productible pour décembre 2009 sont disponibles sur la carte interactive